

Date de convocation :

Le 16 janvier 2017

Nombre :

- délégués titulaires : 18
- de présents : 06
- de votants : 06

- délégués suppléants : 14
- de présents : 04
- de votants : 04

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} février à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 16 janvier 2017.

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Alexia BAUDOUX.

Absents excusés : (05)

M. Grégory LELONG ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Laurence PÉAN ; M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Yveline DRUELLE.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu les délibérations n°I/005 en date du 07 mars 2013 et n°II/003 en date du 02 mars 2016 autorisant l'OTC VM à adhérer auprès de divers organismes ;

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et des missions qui lui sont confiées par Valenciennes Métropole, Valenciennes Tourisme & Congrès assure la promotion touristique du territoire communautaire en partenariat avec différents organismes, auprès desquels il apparaît nécessaire d'être positionné en tant d'adhérent.

Pour cela, il convient de modifier la liste des adhésions de l'Office de Tourisme comme mentionné ci-après :

- Non renouvellement de l'adhésion à Cité Congrès,
- Adhésion au Cluster Tourisme d'affaires d'Atout France pour l'année 2017.

La liste à jour des adhésions 2017 est donc la suivante :

- Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST),
- Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI),
- Fonds de Promotion Touristique (FPT),
- Nord Tourisme (ex-ADRT),
- Office de Tourisme de France,
- Club de la Presse Hainaut,

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État : II/002/17

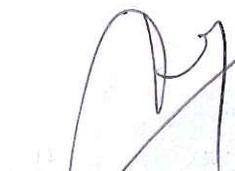
Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Adhésions de Valenciennes Tourisme & Congrès.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.



- Nord Tourisme Plateforme E-commerce (Awoo),
- Nord France Convention Bureau (ex Bureau Régional des Congrès),
- Club de la Presse des Offices de Tourisme de France,
- Association « Chemin de mémoire de la Grande Guerre »,
- Cluster Tourisme d'affaires d'Atout France.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 01^{er} février 2017,

- De valider la nouvelle adhésion au Cluster Tourisme d'affaires au 1^{er} janvier 2017,
- D'autoriser le Directeur Général à renouveler son adhésion aux structures déjà partenaires,
- D'autoriser le Directeur Général à procéder au règlement des cotisations d'adhésion à toutes ces structures pour l'année 2017 et les années à venir sous réserve d'éventuelles modifications

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

VALIDE :

- la nouvelle adhésion au Cluster Tourisme d'affaires au 1^{er} janvier 2017,

AUTORISE :

- le Directeur Général à renouveler son adhésion aux structures déjà partenaires,
- le Directeur Général à procéder au règlement des cotisations d'adhésion à toutes ces structures pour l'année 2017 et les années à venir sous réserve d'éventuelles modifications.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 1^{er} février 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

